

**Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025*

**PRESENTS :**

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoint

Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN, Christophe CORBET, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE,

**ABSENTS :** Anne IZABELLE

**PROCURATIONS :** Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Délibération n°2025-08**

**Objet : Demande de subventions pour la réalisation d'un espace multisport**

La commune souhaite investir dans un espace multisport afin de répondre à la fois à la demande de ses habitants, et de proposer un équipement adapté à la pratique de l'activité sportive à l'école et sur le temps périscolaire (cantine, garderie) et extra-scolaire (centre de loisirs).

Ce plateau sportif se situera à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis devenu vétuste, permettant ainsi la revalorisation de cet espace.

Le conseil municipal a délibéré en date du 10 octobre 2024 afin de solliciter des aides publiques permettant de financer ce projet. La commune sollicite les partenaires financiers suivants :

La Communauté de Communes Le Grésivaudan au titre du fonds de soutien aux petites communes, et du fonds de soutien aux projets supra-communaux, Le Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale 2025, L'Etat au titre de la DETR 2025.

**Vu** la délibération du 10 octobre 2024 sollicitant des subventions pour la réalisation d'un espace multisport,

**Considérant** la nécessité de modifier le plan de financement afin d'optimiser les aides publiques disponibles,

La maire de Revel

PROPOSE

- De modifier le plan de financement comme suit

Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Achat et pose des équipements	124 674 €	Etat DETR (20%)	24 934,8 €
		CC Le Grésivaudan – fonds de concours supra communal (10%)	12 467,4 €
		CC Le Grésivaudan – fonds de concours aux petites communes (25%)	31 168,5 €
		DT Département de l'Isère (25%)	31 168,5 €
		<b>Total subventions publiques (80%)</b>	<b>99 739,2 €</b>
		Autofinancement (20%)	24 934,8 €
<b>Total dépenses</b>	<b>124 674 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>124 674 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,  
AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents et contrats liés à ce projet.

POUR : 14

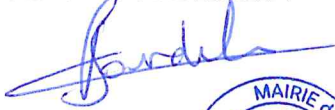
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

A Revel, le 25 mars 2025

Coralie BOURDELAIN



Maire



Patrick HERVE



Secrétaire de Séance